

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Versement d'une aide au Comité de Soutien des Salariés de la Fonderie du Poitou Aluminium en Lutte

Mesdames, Messieurs,

Le bassin industriel du pays châtelleraudais est marqué par la présence de grandes unités de production qui viennent structurer le territoire. Leur activité génère de nombreux emplois directs, mais aussi indirects, notamment via la sous-traitance.

Dans le cadre d'un « plan de compétitivité », à la Fonderie du Poitou Aluminium, le Groupe Montupet a décidé unilatéralement une baisse des rémunérations de 15%, ainsi qu'une baisse de 8 % pour le passage de 38h50 à 35h payées 35, sans donner de vision claire sur la stratégie et les investissements futurs qui seront réalisés sur le site d'Ingrandes sur Vienne.

Les salariés de la Fonderie Aluminium ont créé une association, le Comité de Soutien des Salariés de Fonderie du Poitou Aluminium en Lutte, afin de défendre la pérennité de l'entreprise qui semble être menacée par la décision du Groupe Montupet.

Les salariés ont également déclenché une grève illimitée, ce qui place ces familles, dont une partie notable habite la commune de Châtellerault, dans une situation financière difficile.

Dans ce cadre, cette association a sollicité la ville pour une aide financière.

* * * * *

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les Fonderies emploient un nombre important de salariés qui habitent sur le territoire de la ville de Châtellerault,

CONSIDERANT les difficultés financières importantes induites, pour les habitants concernés, par le mouvement de grève,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association "Comité de Soutien des Salariés de la Fonderie du Poitou Aluminium en Lutte" en faveur des salariés habitant Châtellerault.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 520/6574/4000

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 06/10/2011 n° 6830
Publié au siège de la Mairie, le 05/10/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM